



BUDGET DE L'ÉTAT 2021

Article d'opinion du Dr Francisco Furtado - Département fiscal

Le budget de l'État pour 2021 a été présenté au début de la semaine. Ainsi, au cours des prochaines semaines, nous chercherons à analyser les nouvelles, fiscales et autres, avec plus de pertinence pour nos clients et partenaires. Il y a en effet beaucoup de choses à dire, et on s'attend à ce que certaines d'entre elles subissent encore des modifications lors de l'approbation du document par le Parlement.

Immédiatement après la présentation, plusieurs acteurs, des politiciens et des commentateurs en général, se sont précipités pour déclarer qu'il s'agit d'un budget très difficile, qui a été établi dans des circonstances difficiles. Ce n'est pas vrai.

Le document budgétaire n'est qu'un reflet économique des choix politiques sur des faits et des besoins de la vie réelle. Le budget n'est donc ni difficile ni préparé dans des circonstances difficiles. Les circonstances difficiles sont celles auxquelles les entreprises et les particuliers doivent faire face, que le budget contribue ou non à atténuer les difficultés qu'ils rencontrent.

Dans le document qui a été présenté, il y a plusieurs mesures, certaines de nature fiscale, d'autres de nature extra fiscale. D'une manière générale, on peut dire qu'il ne s'agit pas d'un budget destiné à faciliter la vie et la situation des entreprises en général, et que les autres mesures n'ont pas la portée qu'elles entendent lui donner.

Il est proposé à l'article 248 du projet de budget de l'État, un régime extraordinaire et transitoire pour encourager le maintien des emplois.

L'analyse de la mesure proposée montre qu'il n'y a pas d'incitation. Il s'agit d'une interdiction pure et simple. Il s'agit donc à la fois d'une incitation et d'une peine de prison est une incitation à ne pas commettre de crimes

Cette interdiction s'applique essentiellement aux:

- a) les grandes entreprises;
- b) avec un résultat net positif pour l'exercice 2020.

Pour ces derniers, l'accès aux aides publiques et aux incitations fiscales dépend du maintien du niveau d'emploi. En d'autres termes, en 2021, l'entité devrait avoir à son service un nombre moyen de travailleurs égal ou supérieur à celui vérifié au 1er octobre 2020. Cette vérification devrait être effectuée tous les trimestres, sur une base non officielle, jusqu'à la fin de 2021.



De même, ces entreprises sont empêchées de mettre fin aux contrats de travail en cas de licenciement collectif, de cessation d'emploi ou de licenciement pour inadaptation.

En bref, ces entreprises, désireuses de bénéficier d'un soutien public et d'incitations fiscales, seront extrêmement limitées dans leur capacité de gestion.

Enfin, il est important de déterminer quels sont les avantages en jeu ici.

Ils seront en jeu ici:

- a) Ligne de crédit garantie par l'État;
- b) Le rendement conventionnel du capital;
- c) Les avantages fiscaux contractuels pour les investissements productifs;
- d) RFAI
- e) SIFIDEII
- f) Crédit d'impôt extraordinaire à l'investissement II (CFEI II).

En d'autres termes, le gouvernement a l'intention de retirer à ces entreprises les avantages fiscaux liés à l'investissement, à la recherche et au développement et à la recapitalisation. Ce sont donc des avantages qui concernent les vecteurs essentiels de la réussite et de la longévité d'une entreprise.



Dans cet état de choses, les entrepreneurs doivent porter un jugement pronostique et assumer:

a) Est-ce que je perds la souplesse nécessaire pour gérer les ressources humaines et conserver la possibilité de bénéficier d'incitations?

b) Je ne perds pas la flexibilité pour gérer les ressources humaines, mais je perds la possibilité de bénéficier d'incitations?

Cette mesure repose, à notre avis, sur un certain nombre d'idées fausses.

Il semble d'emblée que l'on puisse supposer que les entrepreneurs ont une sorte de désir de licencier des gens.

Deuxièmement, le profit et la capacité économique sont deux concepts qui ne se mélangent pas. Au Portugal, l'IRS a adopté comme critère les revenus accumulés. En d'autres termes, le revenu est comptabilisé indépendamment de sa réception.

Ainsi, si une société émet une facture de 100 euros et que jusqu'à la date de paiement de la taxe elle n'est pas payée, elle sera taxée pour quelque chose qu'elle n'a pas reçu.

C'est pourquoi une entreprise peut faire des bénéfices et ne pas avoir d'argent disponible pour couvrir les dépenses en ressources humaines et autres responsabilités. Cela n'est pas rare, surtout pour les entreprises qui ont pour clients le secteur des entreprises d'État, les municipalités.

En bref, il n'y a pas de relation directe et immédiate (même si elle est biaisée) entre le profit et la capacité à maintenir les coûts des ressources humaines.

Deuxièmement, il n'est pas précisé de quel bénéfice il s'agit : 1 euro ou 1 000 000 d'euros. Selon le texte de la proposition, il suffira que le bénéfice soit de 0,01 euro, ce qui est particulièrement pénalisant pour ceux qui ont des bénéfices réduits avec la plus grande incapacité (tendancielle) de trésorerie.



D'autre part, cette proposition suppose que le soutien accordé est suffisant pour permettre aux entreprises de reprendre leur activité. Si une entreprise a connu une baisse de 50% de son activité, l'aide ne couvre pas cette perte, de sorte que l'obligation de maintenir les travailleurs au-delà de la nouvelle réalité peut empêcher l'entreprise de continuer à exister. Dans de nombreux cas, cependant, l'aide a été et sera une "bouée de sauvetage" pour les entreprises, leur permettant d'avoir un peu de répit à un moment où, dans certains secteurs d'activité, le marché s'est effondré.

Sans recettes, on ne peut pas payer de dépenses (salaires ou autres) et il ne semble donc pas raisonnable de conditionner les entreprises, dont la survie peut dépendre de leur capacité à licencier, à gérer leur activité de manière purement administrative.





OE2021

ORÇAMENTO DO ESTADO

Saiba mais

Les garanties des travailleurs sont couvertes par le code du travail et non par l'ingérence dans la gestion des entreprises. A tel point que le rapport budgétaire admet cette année une baisse de l'économie de 8,5% suivie d'une augmentation de 5,1% en 2021. En d'autres termes, la reprise est, à moyen terme, bien inférieure à la baisse (d'autant plus que les 5,1% sont calculés sur la base d'une baisse de 8,5%, ce qui signifie qu'en 2021, par rapport à 2019, la "reprise" sera encore significative).

C'est également la raison pour laquelle ce budget n'est pas destiné à faciliter la tâche des entreprises face à un marché instable et plein d'incertitudes.

Deuxièmement, au niveau des ménages. Dans le rapport qui accompagne la proposition, une baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été rendue publique, ce qui n'est, après tout, qu'une baisse des taux de retenue à la source.

Le mécanisme de gestion de l'IRS, dans le cas des salaires, prévoit que les entités qui versent les revenus retiennent des montants sur le salaire à verser au travailleur. Cela conduit à un système d'"amortissement" de la charge fiscale, en substance, un régime de prestations permanent.

Avec la réduction des taux applicables, ce qui diminue, c'est uniquement cette cotisation mensuelle, anticipée sur ce qui sera la taxe finale à payer. Il n'est pas touché et le restera. Néanmoins, cette mesure présente l'avantage indéniable d'accroître une certaine liquidité dans la sphère des ménages n'est pas une réduction d'impôt.

Pour le reste, on peut constater que les changements proposés dans l'IRS concernent essentiellement les plus-values en cas d'affectation de biens personnels à une activité économique.

Il ne s'agit donc pas non plus d'un budget destiné à aider les familles à faire face aux circonstances difficiles dans lesquelles elles vivent.

Dans les semaines à venir, nous allons essayer d'analyser d'un point de vue technique chacune des propositions concrètes de la proposition de budget.

Martinez-Echevarria & Ferreira dispose de professionnels ayant la capacité technique de vous aider à trouver la solution la mieux adaptée à votre situation personnelle, professionnelle ou d'entreprise afin que vous puissiez structurer correctement votre activité, sur le plan économique, réglementaire et fiscal.